

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

Etaient excusées : Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12 Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Délibération n° 004-24

FINANCES – Budget annexe Port : attribution du marché Pan Cassé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-3-I ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à 8 et L. 2421-1 ;

Vu la délibération n°026-23 en date du 6 avril 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 ;

Vu la procédure adaptée concernant le Pan Cassé publiée le 7 décembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 25 janvier 2024 ;

Il est proposé au conseil de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 760 309 € HT pour ce marché et le bureau d'études ECB 35 pour la mission ACT, suivi d'exécution de travaux et OPC pour un montant de 19 000 € HT (plan en annexe).

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le marché proposé par l'entreprise COLAS pour un montant de 760 309.00 € HT ;
- Approuve la mission ACT, suivi d'exécution de travaux, et OPC présentée par le bureau d'études ECB 35 pour un montant de 19 000.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Tibault GROLLEMUND.

